

Comité d'experts sur la dimension droits de l'homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)



**MSI-AUT(2019)08
22 mars 2019**

3^e réunion, 18-19 mars 2019, Strasbourg

RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Président du Comité MSI-AUT, Luukas Ilves, ouvre la réunion. Patrick Penninckx, chef du Service de la société de l'information, souhaite la bienvenue aux membres et aux participants, et les remercie d'avoir rédigé la [Déclaration sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques](#), qui a été adoptée rapidement et sans modification par le Comité des Ministres et qui est largement reprise en interne comme à l'extérieur. Dans son allocution devant le Comité, Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information – lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe, réaffirme que l'Organisation accorde une attention prioritaire à la dimension droits de l'homme des technologies émergentes et de l'intelligence artificielle (IA), qui est vue comme une question transversale, remercie le Comité d'experts pour sa contribution à la Conférence d'Helsinki sur l'IA « Maîtriser les règles du jeu », qui a été une grande réussite, et dresse un aperçu général des futures activités du Conseil de l'Europe ayant trait aux avancées et à la gouvernance de l'IA.

2. L'ordre du jour (annexe I) est adopté sans modification. D'après la liste des participants (annexe II), sur les 26 membres et participants, 10 étaient des femmes (38 %) et 16 des hommes (62 %).

Conclusions et décisions

3. En ce qui concerne le [projet de recommandation du Comité des Ministres sur les conséquences des systèmes algorithmiques pour les droits de l'homme](#), le MSI-AUT se félicite de la version révisée préparée par les deux corapporteurs, Pierluigi Perri et Joe McNamee. Un point doit bénéficier d'une attention particulière : il importe que le message principal soit clair et concis pour éviter toute mauvaise interprétation. Le préambule doit définir précisément le champ d'application du document, qui ne porte pas seulement sur l'apprentissage automatique, mais aussi sur d'autres processus et décisions automatisés, les conséquences pour les droits de l'homme y étant traitées en lien avec le contexte, la finalité, la fonctionnalité et l'ampleur de l'usage spécifiques des systèmes algorithmiques. Le chapitre A des lignes directrices, qui contient les obligations des États vis-à-vis des conséquences des systèmes algorithmiques pour les droits de l'homme, devrait clairement indiquer les mesures que les États doivent prendre en ce qui concerne les systèmes qu'ils conçoivent, créent et déploient eux-mêmes, ou ceux qu'ils achètent, ainsi que les

obligations positives qui sont les leurs s'agissant de la mise en place d'un cadre législatif destiné à prévenir les violations des droits de l'homme et à renforcer le respect de ces droits, y compris par les acteurs privés. Les chapitres sur la qualité des données devraient établir une distinction claire entre les principes de protection des données et les questions liées à la qualité des données. Par souci de cohérence, les deux chapitres concernant respectivement les obligations des États et les responsabilités des acteurs privés devraient être contrôlés par comparaison.

4. S'agissant du projet d'étude sur les implications des technologies numériques avancées (parmi lesquelles les systèmes d'IA) pour le concept de responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, le MSI-AUT souscrit au projet de résumé et de conclusions élaboré par la rapporteure, Karen Yeung, et souligne qu'il importe de fournir un rapport de synthèse succinct et à la portée du lecteur, car il est très probable que cette partie sera la plus lue et la plus consultée, en particulier par les décideurs. Le groupe propose donc de transférer certains détails et arguments du rapport principal vers le résumé, notamment les passages indiquant pourquoi le document met l'accent sur « les préjudices, les irrégularités et les violations », et ceux relatifs aux divers modèles d'attribution de responsabilité identifiables et à la question de l'échelle. Les propositions d'action figurant dans l'Annexe A doivent être aussi concrètes que possible de façon à trouver un écho chez les décideurs, et être cohérentes avec l'approche globale adoptée dans le projet de recommandation. Il doit clairement ressortir de ce texte que le but principal n'est pas de réformer le système de protection des droits de l'homme, mais de lui donner un nouveau souffle. Cela étant, compte tenu de son caractère non normatif et comme elle résulte d'une expertise indépendante, l'étude pourrait ne pas s'arrêter à un projet de recommandation, mais attirer l'attention sur les éventuels défis à venir qui ne sont pas encore traités. L'étude devrait être finalisée et soumise au CDMSI pour discussion et approbation lors de sa prochaine réunion plénière au début du mois de juin.

5. En ce qui concerne le projet d'étude sur les formes de responsabilité et les questions juridictionnelles dans l'application de la législation civile et administrative en matière de diffamation dans les États membres du Conseil de l'Europe, le groupe accueille avec satisfaction les chapitres 2 et 3 révisés par Emeric Prévost en sa qualité de consultant externe, chapitres qui constituent la principale partie de l'étude traitant du fond. Il est proposé d'explicitier l'expression légèrement péjorative « recherche opportuniste des juridictions » (*libel tourism*), qui se trouve au début du document, afin de rendre compte, de façon adéquate, de la légitimité du choix dans la juridiction. De plus, il conviendrait d'indiquer clairement les circonstances pouvant aboutir à un changement de juridiction dans une affaire de droits de l'homme, et ce en se fondant sur des exemples pris dans autant d'États membres que possible. Il est proposé d'intégrer le chapitre consacré aux bonnes pratiques dans les conclusions figurant aux chapitres 2 et 3. Cette idée est accueillie favorablement. L'étude devrait être finalisée et soumise au CDMSI pour discussion et approbation lors de sa prochaine réunion plénière au début du mois de juin.

Questions diverses

6. Le MSI-AUT décide de tenir sa quatrième et dernière réunion à Strasbourg les 23 et 24 septembre 2019 et de continuer d'inviter d'autres partenaires et parties prenantes à ses réunions, conformément à son mandat.

7. Comme il est d'usage, le Secrétariat rédigera un projet de rapport de réunion, qui sera soumis à l'examen du Président et du Vice-président. Il enverra ensuite ce projet aux membres du MSI-AUT, auxquels il laissera un délai de cinq jours ouvrables complets pour soumettre leurs commentaires. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré

comme définitif et transmis au CDMSI pour information. Les projets de documents et les rapports de réunion du MSI-AUT témoigneront de l'avancement des travaux du comité. Il est donc jugé inutile d'établir des rapports de réunion abrégés.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME RÉUNION

1. Ouverture de la réunion
2. Remarques d'ouverture par Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la Société de l'Information - lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Informations du Secrétariat
5. Présentation et discussion du projet de recommandation révisé sur les impacts de des systèmes algorithmiques
6. Discussion et finalisation du projet d'étude révisé sur les implications des technologies numériques avancées (y compris les systèmes d'IA) pour le concept de responsabilité dans le cadre des droits de l'homme
7. Discussion et finalisation du projet d'étude sur les formes de responsabilités et les questions juridictionnelles liées à l'application des lois civiles et administratives sur la diffamation dans les États membres du Conseil de l'Europe.
8. Discussion d'un projet de déclaration traitant des pouvoirs manipulateurs des processus algorithmiques et de leurs impacts sur les processus démocratiques (titre de travail)
9. Dates des prochaines réunions
10. Autres questions

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

**Committee of experts on human rights dimensions of automated data processing
and different forms of artificial (MSI-AUT)**

***Comité d'experts sur les dimensions des droits de l'homme dans le traitement des
données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)***

www.coe.int/msi-aut

www.coe.int/AI

3rd meeting, 18 – 19 March 2019
Council of Europe, Strasbourg

*3^{ème} réunion, 18 – 19 mars 2019
Conseil de l'Europe, Strasbourg*

21/03/2019

List of participants / Liste des participants

COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ

Abraham BERNSTEIN

Professor of Informatics – University of Zurich - Head, Dynamic and Distributed Information Systems Group

Professeur d'informatique - Université de Zurich. Chef, Groupe des systèmes d'information dynamiques et distribués

Jorge CANCIO

International Relations Specialist, Federal Office of Communications (OFCOM) – Switzerland

Spécialiste en relations internationales, Office fédéral de la communication (OFCOM) – Suisse

Luciano FLORIDI

Professor of Philosophy and Ethics of Information – Oxford University - Director of the Digital Ethics Lab of the Oxford Internet Institute - Apologised

Professeur de philosophie et d'éthique de l'information - Université d'Oxford. Directeur du Laboratoire d'éthique numérique (Oxford Internet Institute) – Excusé

Seda GÜRSES

Post-doctoral Fellow at the Centre for Computer Security and Industrial Cryptography COSIC/ESAT, Department of Electrical Engineering – Catholic University of Leuven - Apologised

Chercheuse postdoctorale au Centre de sécurité informatique et de cryptographie industrielle COSIC/ESAT, Département de génie électrique, Université catholique de Louvain - Excusée

Gabrielle GUILLEMIN

Senior Legal Officer – ARTICLE 19 - Apologised
Juriste principale - ARTICLE 19 – Excusée

Natali HELBERGER

Professor of Information Law, University of Amsterdam – The Netherlands - Apologised
Professeur de droit de l'information, Université d'Amsterdam - Pays-Bas - Excusée

Luukas ILVES

Chair of MSI-AUT, Deputy Director and Senior Fellow – Lisbon Council – Estonia
Président du MSI-AUT, Directeur adjoint et maître de recherche - Conseil de Lisbonne – Estonie

Tanja KERŠEVAN SMOKVINA

Gender Equality rapporteur of MSI-AUT, Visiting Lecturer, Faculty of Electrical Engineering and Computer Science, University of Maribor. Senior Consultant at the Media Governance Institute – Slovenia - Apologised
Rapporteur sur l'égalité de genre du MSI-AUT, Conférencière invitée, Faculté de génie électrique et informatique, Université de Maribor. Consultant senior à l'Institut de gouvernance des médias – Slovénie - Excusée

Joe McNAMEE

Consultant, Co-Rapporteur for the draft Recommendation on algorithmic systems - Ireland
Consultant, Co-Rapporteur pour le projet de recommandation sur les systèmes algorithmiques – Irlande

Evgenios NASTOS

Head of Unit for Information, Ministry of Digital Policy, Telecoms & Media – Greece
Chef de l'Unité de l'information, Ministère de la politique numérique, des télécommunications et des médias – Grèce

Pierluigi PERRI

Professor of Computer Law at the University of Milan, Co-Rapporteur for the draft Recommendation on algorithmic systems, – Italy
Professeur de droit de l'informatique à l'Université de Milan, Co-Rapporteur pour le projet de recommandation sur les systèmes algorithmiques – Italie

Wolfgang SCHULZ, Vice-Chair of MSI-AUT, Professor of Law – University of Hamburg, Director of the Hans-Bredow Institute for Media Research
Vice-président du MSI-AUT, Professeur de droit - Université de Hambourg, Directeur de l'Institut Hans-Bredow pour la recherche sur les médias

Karen YEUNG

Interdisciplinary Professorial Fellow in Law, Ethics and Informatics, Birmingham Law School & School of Computer Science, Rapporteur for the Artificial Intelligence Study
Professeure agrégée interdisciplinaire en droit, éthique et informatique, Faculté de droit de Birmingham et Ecole de science informatique, Rapporteuse pour l'étude sur l'intelligence artificielle

**COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES / ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

AUSTRIA / AUTRICHE

Gerhard HOLLEY

Federal Chancellery, Media Affairs, Information Society, Vienna
Chancellerie fédérale, médias, société de l'information, Vienne

DENMARK / DANEMARK

Neda MARICA

Head of Section, International Division, The Danish Data Protection Agency
Chef de section, Division internationale, Agence danoise pour la protection des données

FINLAND / FINLANDE

Anu-Eerika VILJANEN

Deputy to the Permanent representative of Finland to the Council of Europe, Counsellor
Adjointe à la Représentante Permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Conseiller

REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Tatiana PLEȘCA

Interim Deputy Chief, General Directorate for Surveillance and Conformity, National Center
for Personal Data Protection
*Chef adjoint par intérim, Direction générale de la surveillance et de la conformité au Centre
national de protection des données personnelles*

TURKEY / TURQUIE

Taha YÜCEL

Member of Radio and Television Supreme Council (RTÜK), Ankara
Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK) Ankara

Mehmet Zübeyr ŞENGÜL

Expert, officials from Radio and Television Supreme Council (RTÜK), Ankara
Expert, Officiel, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK), Ankara

**OBSERVER STATES TO THE COUNCIL OF EUROPE
ÉTATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

MEXICO / MEXIQUE

Lorena ALVARADO QUEZADA

Deputy to the Permanent Observer of Mexico to the Council of Europe
Adjointe à l'Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE NON-MEMBER STATES
ÉTATS NON MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

MOROCCO / MAROC

EI Mahdi AROUSSI IDRISSE

Director of Legal Studies, High Authority for Audio-visual Communication
Directeur des études juridiques, Haute autorité de la communication audiovisuelle

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

Charlotte ELVES

Research Associate, Birmingham Law School & School of Computer Science
Assistante de recherche, Faculté de droit de Birmingham et Ecole de science informatique

Aviva de GROOT

Pdh researcher, Tilburg Institute for Law, Technology and Society (TILT), The Netherlands
Chercheuse, Institut de droit, technologie et société de Tilburg (TILT), Pays-Bas

Leonardo CALINI

Policy Manager EMEA, Corporate, External and Legal Affairs (CELA), International Supplier, Microsoft
Policy Manager EMEA, Affaires institutionnelles, externes et juridiques (CELA), Fournisseur international, Microsoft

Alessandro MANTELERO

Tenured Aggregate Professor at Politecnico di Torino, Data protection, Italy
Professeur agrégé titularisé à l'Institut polytechnique de Turin, Protection des données, Italie

Giacomo MAZZONE

Head of Institutional Relations, European Broadcasting Union (EBU)
Responsable des relations institutionnelles, Union Européenne de Radio-Télévision (UER)

David REICHEL

Research Officer, Research & Data Unit, European Union Agency for Fundamental Rights
Chargé de recherche, Unité Recherche et données, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Anne-Sarah SKREBERS

Senior counsel at legal and policy Department (EBU)
Avocate principale, Service juridique et politique (UER)

Maria Luisa STASI

Senior Legal Officer – ARTICLE 19
Juriste principal – ARTICLE 19

Diana VLAD-CÂLCIC

Directorate-General for Communication Networks, Content and Technology, ecommerce & Platforms, European Commission
Direction générale des réseaux de communication, du contenu et de la technologie, du commerce électronique et des plates-formes, Commission Européenne

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Jan KLEIJSEN

Director of Information Society - Action against Crime
Directeur de la société de l'information - lutte contre la criminalité
 Twitter: @JKleijssen @CoE_HRightsRLaw

Patrick PENNINGCKX

Head of Information Society Department
Chef du Service de la société de l'information

Silvia GRUNDMANN

Head of Media and Internet Division, Information Society Department
Chef de la Division médias et internet, Service de la société de l'information

Charlotte ALTENHÖNER-DION

Secretary to MSI-AUT, Head of Internet Governance Unit, Media and Internet Division, Information Society Department
Secrétaire du MSI-AUT, Chef de l'Unité gouvernance de l'internet, Division médias et internet, Service de la Société de l'information

Sophie KWASNY

Head of the Data protection Unit, Information Society Department
Chef de l'Unité protection des données, Service de la Société de l'information

Yannick MENECEUR

Policy advisor on artificial intelligence and digital transformation, Directorate of Information Society and Action against Crime
Conseiller en politiques d'intelligence artificielle et de transformation numérique, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

Elena DODONOVA

Administrator, Media and Internet Division, Information Society Department
Administratrice, Division médias et internet, Service de la Société de l'information

Małgorzata PEK

Project Officer, Media and Internet Division, Information Society Department
Chargée de projet, Division médias et internet, Service de la société de l'information

Dominique WULFRAN

Assistant, Media and Internet Division, Information Society Department
Assistante, Division médias et internet, Service de la société de l'information

INTERPRETERS / *INTERPRÈTES*

Corinne McGEORGE
 Christopher TYCZKA (18/03)
 Clarissa WORSDALE